



DECISION N° 2023-566

**Sant Jordi 2023 - Marché de prestation de service
avec Corinne Doumenc-Ducros-Ousset**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

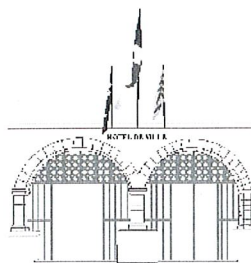
Vu l'article R2122-8 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une animation artistique unique ;

Considérant que, dans le cadre des festivités liées à Sant Jordi 2023, la Ville de Perpignan souhaite programmer une conférence itinérante proustienne et un triptyque théâtralisé, le mercredi 19 avril 2023 ;

DÉCIDE

Article 1 :

La Ville de Perpignan conclut un marché de prestation de service sans mise en concurrence avec Madame Corinne Doumenc-Ducros-Ousset, guide-conférencière, pour une conférence promenade « itinérance proustienne » en cœur de Ville et un triptyque théâtralisé « Histoires décalées ou Perpignan le temps proustien retrouvé » à l'Hôtel Pams, dans le cadre des festivités liées à Sant Jordi, le mercredi 19 avril 2023.



Article 2 :

Le présent marché de prestation de service est consenti et accepté à titre onéreux avec le paiement, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, de la somme de 230 € (deux cent trente euros) non assujetti à la TVA.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **05 JUIN 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230605-A1553-AU-1-1

Accusé reçu le : **05 JUIN 2023**

Affiché le : **05 JUIN 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

